

Crise économique : un plan pour aider commerçants et artisans

Durement touchés par le Covid-19 et très à risque face à la crise économique qui s'annonce comme la pire en temps de paix, avec une récession estimée entre 11% et 12% en France, les commerçants et les artisans font l'objet d'un plan d'aides annoncé le 29 juin 2020 par le gouvernement.

Le fonds de solidarité est prolongé en juin

Alors que les indépendants professionnels du tourisme avaient déjà bénéficié de la prolongation du fonds de solidarité pour le mois de juin 2020, lundi 29 juin 2020 le gouvernement a annoncé que les commerçants et les artisans pourront également en bénéficier. Un amendement au troisième projet de loi de Finances rectificatif, que l'Assemblée nationale doit voter, sera déposé en ce sens.

Cette prolongation du fonds de solidarité va coûter 500 millions d'euros de plus à l'État avec un changement de taille : les entreprises en grande difficulté ne devront plus justifier d'un refus du PGE (Prêt garanti par l'État) pour bénéficier du fonds de solidarité. De quoi faciliter son accès et réduire les délais de distribution des sommes.

Des locaux à bas prix pour les centres-villes

Un autre pan du plan de soutien des commerçants et artisans concerne les centres-villes : le gouvernement a annoncé la création de sociétés foncières, où il n'y en a pas déjà, visant à racheter des locaux, avec un objectif : 6.000 commerces sur 5 ans en centre-ville.

Ces locaux seront ensuite loués à loyer modéré aux commerçants et artisans afin de redynamiser les centres-villes qui sont désertés depuis plusieurs années au profit des grands complexes dans les diverses zones industrielles et commerciales.

Ce volet sera doté de 800 millions d'euros : 300 millions d'euros de fonds propres de la Banque des territoires et 500 millions d'euros de prêts de la part de cette même banque.